



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2025

### DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-15

Nature de l'acte :  
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux  
En exercice : 10  
Présents : 09  
Votants : 09

Le 26/08/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/08/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents** : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration** :

**Absent excusé** : MATHIEU Christophe

**Secrétaire de séance** : CAMPION Yves

#### 02 – TARIFS REDEVANCE SKI DE FOND POUR LA SAISON 2025-2026

Pass saison : national, montagnes du Jura,  
Pass hebdo : montagnes du Jura, balade montagnes du Jura  
Pass séance : domaine skiable de Belleydoux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'institution de la perception d'une redevance ski de fond sur la commune de Belleydoux selon le sens de la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 par arrêté du 10 décembre 2011.

Monsieur le Maire soumet au Conseil les tarifs proposés pour la saison 2025/2026 mentionnés sur la grille tarifaire pass nordique de l'Espace Nordique Jurassien (hors pass séance).

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** :

- **DE SE CONFORMER** au règlement de service public administratif pour la vente et l'utilisation des redevances d'accès aux domaines nordiques adhérents à l'Espace Nordique Jurassien (règlement joint à la délibération).
- **D'APPLIQUER** les tarifs de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs de son site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin, lié aux règles de réciprocité concernant :

ESPACE  
NORDIQUE  
JURASSIEN

## Grille tarifaire Pass Nordique saison 2025/2026

### Les Pass SAISON



#### NATIONAUX

		ADULTE	JEUNE
PROMO	Du mercredi 01er au samedi 15 novembre 2025 inclus	210 €	77 €
PLEIN TARIF	A partir du dimanche 16 novembre 2025	250 €	92 €
<b>MONTAGNES DU JURA</b>			
		ADULTE	JEUNE
PROMO FLASH	Vente Flash : du mercredi 08 au mercredi 15 octobre 2025 inclus	110 €	45 €
PROMO	Du jeudi 16 octobre au dimanche 16 novembre 2025 inclus	130 €	50 €
PLEIN TARIF	A partir du lundi 17 novembre 2025	170 €	70 €
BALADE	TARIF UNIQUE	50 €	24 €

### Les Pass HEBDO

		ADULTE	JEUNE
NORDIQUE	TARIF UNIQUE	50 €	33 €
BALADE	TARIF UNIQUE	24 €	12 €

### Les Pass HANDI

		ADULTE	JEUNE
SAISON	PROMO FLASH	Vente Flash : du mercredi 08 au mercredi 15 octobre 2025 inclus	55 €
	PROMO	Du jeudi 16 octobre au dimanche 16 novembre 2025 inclus	65 €
	PLEIN TARIF	A partir du lundi 17 novembre 2025	85 €
HEBDO	TARIF UNIQUE	33 €	0 €

#### CONDITIONS DE VENTE :

Sur tous ces Pass :  
**PROMO FAMILLE**

Pass offert à partir de la 4ème personne appliquée sur le tarif en vigueur  
Pass offert aux jeunes de - de 16 ans pour une famille comprenant au moins 1 parent  
3 gratuités par famille maximum

**Tarif jeune : de 5 à 15 ans révolus**

**Tarif adulte : à partir de 16 ans**

Pass saison & hebdo nordique MDJ = valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traîneaux) sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et de Suisse Romande

Pass saison nordique national = valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traîneaux) sur les sites nordiques adhérents de Nordic France

Pass saison & hebdo balade = valable pour les itinéraires piétons & raquettes sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et de Suisse Romande

• **PASS SEANCES**

<b>PASS SEANCES (domaine skiable de Belleydoux)</b>				
Toutes activités nordiques confondues hors traiteaux.				
<b>DATES : TOUTE LA SAISON</b>				
PASS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 24-25 (pour information)	TARIF 25-26
PASS SEANCE ADULTE	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	5 €	5 €
PASS SEANCE ENFANT	Vendu aux enfants, à l'unité	De 5 à 15 ans révolus	3 €	3 €
PASS SEANCE FAMILLES	- 2 adultes - 1 enfant (- de 16 ans) payant à 3 € - le 2 <sup>ème</sup> enfant (et jusqu'à 3 max) gratuit		13 €	13 €
PASS SEANCE TRIBU	+ 4 adultes du lundi au vendredi : 3 € / personne		3 €	3 €

- **D'EXONERER de la redevance :**

- Les enfants de moins de 5 ans
- Les élèves des établissements scolaires du RPI de Echallon-Belleydoux accédant aux pistes et aux installations collectives dans le cadre d'une activité encadrée pendant leur emploi du temps scolaire.
- Les possesseurs de titres redevance saisonnière Nordic France émis par les gestionnaires avec qui nous concluons un accord de réciprocité dans le cadre de l'association départementale de promotion du ski de fond Espace Nordique Jurassien.
- Les possesseurs de titres redevance hebdomadaire Espace Nordique Jurassien émis par les gestionnaires des sites du Massif du Jura avec qui nous concluons un accord de réciprocité dans le cadre de l'association départementale de promotion du ski de fond Espace Nordique Jurassien.
- Les possesseurs de titres redevance journalière émis par les gestionnaires des sites de la Communauté de Communes de Haut Jura Saint Claude avec qui nous concluons des accords locaux de réciprocité.

Les signatures suivent au registre

<u>Nomenclature télétransmission :</u> 7.10 - Actes financiers divers	<u>Mesures de publicité :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Télétransmis le <u>29/08/2025</u> <input checked="" type="checkbox"/> Affichée le <u>29/08/2025</u> <input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le <u>29/08/2025</u>
Le Maire 	
Pascal COURTOIS	



Pascal COURTOIS



**Acte à classer****DEL2025-15**

1 2 3 4

En préparation

En attente retour  
Préfecture

&gt; AR reçu &lt;

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-08-29T14-20-30.00 ( MI263495872 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20250826-DEL2025-15-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : TARIFS REDEVANCE SKI DE FOND POUR LA SAISON 2025-2026

Date de décision : 26/08/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [PJ-DEL2025-15-ENJ\\_Règlement de](#) Multicanal : Non[Service Redevances Nordique](#)  
[MASSIF-NATIONAL SEUL 2025-](#)  
[2026.PDF](#)

Pièces jointes :

[DEL 2025-15-Tarifs  
redevance ski de fond  
saison 2025-2026.PDF](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classez

Annuler

Préparé

Date 29/08/25 à 14:20

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 29/08/25 à 14:20

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 29/08/25 à 14:26

